

Image not found or type unknown



Demande d'explications sur les termes juridiques

Par **clagazelle**, le **16/01/2011** à **04:52**

Bonjour,

Serait-il possible s'il vous plaît de m'expliquer les termes suivants:
Une personne sous curatelle simple et sous curatelle renforcée ?

Je vous remercie de me répondre.

Par **Marion2**, le **16/01/2011** à **10:16**

[s]CURATELLE SIMPLE :[/s]

. Régime permettant d'assister, de conseiller ou de contrôler une personne dans les actes importants de la vie courante.

[s]CURATELLE RENFORCEE :[/s]

. Régime permettant d'assister, de conseiller ou de contrôler une personne dans les actes de la vie courante avec une gestion administrative et financière renforcée.